

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Edith MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames Ambroisine BISSIRIOU, Laétitia BERARDO, Stéphanie BUCHERT, Lucie LECLERC-BEE et Christelle FRANCOIS

Messieurs Christian FOURQUIN, Maxence GAMEZ, Jean-Paul LEMETTRE, Bastien LETELLIER & Philippe ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Christelle FRANCOIS

Le Quorum est atteint, la séance peut commencer.

Lecture de l'ordre du jour.

1. - **Affectation des résultats 2019**
2. - **Investissement 2020 (programmation)**
3. - **Vote des 2 taxes 2020**
4. - **Subventions accordées 2020**
5. - **Budget primitif 2020**
6. - **Ouverture d'une ligne de trésorerie**
7. - **Demande de subvention DETR pour projet parking – reporté séance ultérieure**
8. - **Régie recette : désignation d'un suppléant et détermination d'un fonds de caisse**
9. - **Epicerie : annulation loyer suite à Covid19**
10. - **Location chambre : remboursement suite à Covid19**
11. - **Désignation d'un Référent SMOTHD, CLECT et CDG60**
12. - **Commission Communale des Impôts Directs – CCID**
13. - **Choix de l'élu habilité à instruire les dossiers d'urbanisme du Maire**
14. - **Convention Territoriale Globale entre la CAF et les communes membres de la CCVT**
15. - **Questions diverses**

1. - Affectation des résultats 2019

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	43 381.03 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	268 115.61 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent -001) de la section d'investissement de :	69 671.31 €
Un solde d'exécution (excédent -002) de la section de fonctionnement de :	16 760.66 €

Restes à réaliser :	
Par ailleurs la fonction d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	640 591.00 €
En recettes pour un montant de :	523 390.00 €

Besoin Net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section investissement peut être estimé à :	90 910.72 €

Affectation du résultat :	
Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	90 910.72 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	193 965.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de transférer la somme de - 90 910.72 €uros de la section de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068.

Délibération n°2020/21

2. - Investissements 2020 (programmation)

Programme d'investissements 2020 :

<u>N° article</u>	<u>Libellés</u>	<u>Montants</u>
2111	achat terrain	2 000.00 €
21311	Remplacement fenêtres Mairie	43 000.00 €
21538	Réseau d'assainissement	30 000.00 €
21534	ENEDIS - renforcement réseau	3 100.00 €
21578	autres matériels et outillages	1 500.00 €
2181	installations générales	2 100.00 €
2183	matériel informatique	4 000.00 €
	Total	85 700.00 €

Pour rappel : restes à réaliser 2019 :

21312	création salle de classe et accueil périscolaire	633 847.00 €
21534	SE60 - changement ampoule en LED phase 2	6 744.00 €

Après délibération, Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ces projets.

Délibération n°2020/22

3. Vote des 2 taxes

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux actuels des 2 taxes locales.

TAXES	2018	2019	2020
taxe foncier bâti	17.77%	17.77%	17.77%
taxe foncier non bâti	44.34%	44.34%	44.34%

Délibération n°2020/23

4. Subventions accordées 2020

Les associations subventionnées ont présenté un rapport moral et financier avec une nouvelle demande pour l'année en cours.

La commission « finances » a proposé, comme l'année précédente, de ne pas subventionner les associations extérieures à la commune sauf lorsque des habitants de Delincourt en font partie.

Les subventions accordées s'élèvent à 7 887.00€

- Club sportif Chaumontois	75.00 € unanimité
- Association sportive du Réveillon – Gymnastique	900.00 € unanimité
- Centre Social Rural Chaumont (centre aéré)	2 552.00 € unanimité
- Comité Communal d'Actions Sociales Délincourt	2 000.00 € unanimité
- Club des Aînés du Réveillon	1 000.00 € unanimité
- Coopérative scolaire	500.00 € unanimité
- Delincourt Animations (sur demande de la présidente)	0.00 € unanimité
- APE des Collèges de Chaumont en Vexin	160.00 € unanimité
- Bien vivre ensemble	200.00 € unanimité
- APE du Réveillon	500.00 € unanimité
- Les voies souterraines	Non accordée Vote : 1 POUR (bissiriou), 8 CONTRE, 2 ABSTENTIONS (rousseau et martin) soit 0.00€ majorité

La demande de subvention sollicitée par l'association les voies souterraines a suscité de nombreux échanges au sein des membres du Conseil Municipal. Madame le Maire indique que les 1ères subventions allouées ont été versées afin de permettre la prospection des souterrains de la commune. Les conditions en terme de sécurité ne permettent pas l'exploitation de certains souterrains (La croix rue Moucheuse) ; celles-ci doivent être absolument encadrées par des professionnels. L'Assemblée générale de cette association mentionne diverses manifestations sur d'autres territoires (AG+visites). Il est noté qu'aucune communication n'a été faite auprès des habitants de Délincourt, ce qui laisse à penser que cette association est à caractère privé.

Le Conseil Municipal, dans sa globalité, estime qu'en l'absence de communication de l'Association vers l'ensemble des Delincourtois, ces derniers ne sont donc pas associés aux différentes manifestations, si ce n'est quelques personnes averties. Ce mode de fonctionnement apparaît contradictoire avec l'attribution d'une subvention municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'accorder les subventions ci- dessus pour un montant total de **7 887.00 €uros** (sept mille huit cent quatre-vingt-sept euros).

Délibération n°2020/24

5. Budget 2020

Aux vues des explications données précédemment par JP. LEMETTRE concernant des prévisions du budget de fonctionnement pour l'année 2020, l'assemblée présente passe au vote du budget primitif de 2020

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
11 – charges générales	346 704.35	13 – atténuation de charges	0.00
12 – charges de personnels et assimilés	109 390.00	70 – Produits de services	191 700.00
14 - atténuation de charges	45 000.00	73 – Impôts et taxes	238 362.00
65 – charges de gestion courante	91 685.00	74 – dotations et participations	117 741.00
66 – charges financières	5 000.00	75 – Autres produits de gestion courante	29 000.00
023 – virement à la section d'investissement	172 989.20	002- Résultat reporté	193 965.55
TOTAUX	770 768.55	TOTAUX	770 768.55

Le programme de fonctionnement convient à l'Assemblée qui donne son accord à l'unanimité.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	RAR N-1	DEPENSES N	CHAPITRE	RAR N-1	RECETTES N
16 - remboursements emprunt		26170.00	021 Virt de la sect fonctionnt		172989.20
20 – frais d'étude		0.00	10 – dotations fonds divers réserves		6301.80
21 immobilisat	640591.00	85700.00	1068 excédent de fonctionnement		90910.72
001 déficit d'investisst		90910.72	13 – subvention	373390.00	48610.00
			16 – emprunt (dont tva à ct ±150 000€)	150000.00	0.00

			16 dépôts et cautionnement		1 170.00
TOTAUX	640591.00	202780.72	TOTAUX	523390.00	319981.72

Le programme d'investissement convient à l'Assemblée qui donne son accord à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

Délibération n°2020/25

6. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Notre trésorière, lors du contrôle du budget 2020, nous a mis en garde sur le risque de déséquilibre de celui-ci lors du versement du solde des factures aux entreprises. En effet, le versement du solde des acomptes (20 %) ne pourra intervenir qu'après production des dernières factures acquittées des différentes entreprises. Les subventions obtenues étant de l'ordre de 470 000 €uros, un manque de 100 000 € sur un délai très court (1 à 2 mois) risque de se produire. Il est suggéré de faire une ligne de trésorerie pour palier le besoin de trésorerie. Un emprunt ne serait pas judicieux car cette dépense est très temporaire. Il est précisé que cette souscription ne sera réalisée que si besoin, mais qu'il est malgré tout nécessaire de la prévoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € au taux le plus favorable possible au moment de la souscription, pour une durée couvrant la période d'attente du versement du solde des différentes subventions obtenues, et autorise Madame le Maire à gérer ce dossier à signer tout document s'y référant.

Délibération n°2020/26

7. Demande de DETR pour projet parking - reportée à une séance ultérieure

8. Régie Recettes : désignation d'un suppléant et constitution d'un fonds de caisse

Le contrôleur de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin nous demande de nommer un régisseur suppléant en cas d'absence du régisseur titulaire. Il nous demande également de prévoir un fonds de caisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de constituer un fonds de caisse de 50 €uros (cinquante euros) et nomme Stéphanie BUCHERT régisseur suppléant.

Délibération n°2020/27

9. Epicerie : annulation de loyer

Madame le Maire, propose l'annulation de trois mois de loyer pour le commerce l'Epicerie située 41 rue de la vallée, contrainte de réduire drastiquement son activité, lors du confinement dû à la COVID19.

Ce geste de solidarité permettra de soulager sa trésorerie et ainsi, peut-être sauver son commerce de cette crise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'annuler les loyers et charges de l'Epicerie, sise 41 rue de la vallée, des mois de mars, avril et mai 2020, pour un montant total de 1035 €uros.

Délibération n°2020/28

10. Location chambres : remboursement suite à COVID19

La crise de la COVID19 a entraîné des annulations de location de chambre.

Ces annulations n'étant pas du fait des clients mais du confinement, Madame le maire demande à son conseil de bien vouloir accepter un remboursement total des locations n'ayant pas pu être honorées, soit :

- une réservation de chambre pour le week-end du 25 avril 2020 : acompte versé de 35€
- une réservation de chambre pour le week-end du 17 mai 2020 : acompte versé de 35 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le remboursement intégral des acomptes versés de 35 € pour la location de chambre pour les week-ends du 25 avril 2020 et du 17 mai 2020.

Délibération n°2020/29

11. Désignation d'un référent auprès du Centre de Gestion de l'Oise – CDG60, CLECT (commission locale pour l'évaluation des charges transférées) et SMOTHD (syndicat mixte de l'Oise pour le Très Haut Débit)

Désignation d'un référent pour le CDG60 :

Le Centre de gestion de l'Oise nous demande de désigner un représentant titulaire par commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Philippe ROUSSEAU pour le représenter au Centre de Gestion de l'Oise – CDG60 - en tant que représentant titulaire.
- Le maire de la commune est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2020/30

Désignation d'un référent pour la CLECT :

La Communauté de Commune du Vexin-Thelle nous demande de délibérer sur la désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux

(conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Jean-Paul LEMETTRE pour le représenter à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au sein de la Communauté de Commune du Vexin-Thelle.
- Le maire de la commune est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2020/31

Désignation d'un référent SMOTHD :

Le SMOTHD nous demande de désigner un représentant titulaire par commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Christian FOURQUIN pour le représenter au Syndicat Mixte de l'Oise pour le Très Haut Débit en tant que représentant titulaire.
- Le maire de la commune est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2020/32

12. Commission Communale des impôts directs – CCID –

Madame le Maire explique que cette commission doit être constituée dans les 2 mois qui suivent l'élection du Conseil Municipal, son rôle essentiel s'exerce en matière de contributions directes. La commission participe en amont à l'évaluation des propriétés bâties et non-bâties aux cotés de l'administration fiscale et donne, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe, par ailleurs, à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels.

Toujours présidée par le maire ou l'adjoint délégué, cette commission comporte en outre six membres titulaires et six membres suppléants dans les communes de moins de 2000 habitants. Ceux-ci sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste dressée par le conseil municipal. Il faut prévoir vingt-quatre personnes. Les commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locale dans la commune et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'une liste de 24 noms soit dressée et envoyée au Directeur Départemental des Finances Publiques afin que celui-ci procède à la nomination des membres de la commission communale des impôts directs.

Délibération n°2020/33

13. Choix de l'Elu habilité à instruire les dossiers d'urbanisme de Madame le Maire

Madame le Maire souhaiterait déposer une demande préalable de travaux. Elle ne peut pas instruire elle-même le dossier ; il faut que ce soit un élu nommé par les membres du conseil.

Madame Lucie LECLERC-BEE, conseillère municipale, se propose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de confier l'instruction des dossiers d'urbanisme de Madame Le Maire, à Madame Lucie LECLERC-BEE conseillère municipale, et ce, pour toute la durée du mandat.

Délibération n°2020/34

14. Convention Territoriale Globale entre la CAF et les communes membres de la CCVT

L'objectif de la Convention Territoriale Globale est d'élaborer le projet social du territoire et d'organiser concrètement l'offre globale de services des caisses d'Allocations Familiales. Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles. La Convention Territoriale Globale se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique sur une période pluriannuelle de 4 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2019-2022 avec la CAF.

Délibération n°2020/35

15. Questions diverses

- **DETR fenêtres de la mairie** : demandée et refusée depuis 3 ans consécutifs cette subvention nous est enfin accordée par la Préfecture. Nous avons déjà l'accord du Conseil Départemental. Ces 2 subventions cumulées représentent 80 % du coût total (39 % DETR et 41 % CD).
- **COVID19 - Fabrication de masques par des habitants de la commune** : pendant le confinement 8 personnes ont fabriqué, bénévolement, des masques pour nos concitoyens. La mairie a acheté des fleurs pour les remercier.
- **Marché Bio** à Branchu, nous a proposé des paniers gratuits pour des personnes ayant peu de revenus. 1 gros colis pour 6 personnes et 5 colis plus petits pour 1 personne ont été distribués par CCAS.
- **La nouvelle classe et le périscolaire** devraient ouvrir leurs portes à la rentrée scolaire 2020-2021 malgré le retard dû à la COVID19.
- **Le terrain de boules** a été damé et est prêt à l'emploi.
- **Les fosses septiques de la commune** sont terminées : Salle Polyvalente, Ecole, Epicerie et Maison du Lavoir. Nous attendons les subventions obtenues de l'ordre de 60% par l'Agence de l'Eau et 1000€ par le Conseil Départemental.
- **Le CCAS** a aidé une famille du village en difficulté pendant le confinement.
- **L'aire de jeux pour enfants** : les trous ont été rebouchés ; les enfants pourront y accéder à partir du 6 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 28 minutes
Signatures